

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°27-2023-153

PUBLIÉ LE 12 MAI 2023

# Sommaire

## Préfecture de l'Eure / Direction des sécurités

- 27-2023-05-12-00003 - Arrêté portant dérogation au principe d interdiction de l emprunt et de la traversée de certaines routes aux épreuves sportives dans le département de l Eure au profit de la manifestation cycliste intitulée « 26ème Val de Seine » du dimanche 14 mai 2023 (2 pages) Page 3
- 27-2023-05-12-00004 - Arrêté n° D3 BPA 23 0224 portant dérogation au principe d interdiction de l emprunt et de la traversée de certaines routes aux épreuves sportives dans le département de l Eure au profit de la manifestation cycliste intitulée « 23ème Brevet des grimpeurs La Route des Pommiers et Chaumières » du jeudi 18 mai 2023 (2 pages) Page 6
- 27-2023-05-12-00002 - Arrêté n° D3 BPA 23 0230 portant dérogation au principe d interdiction de l emprunt et de la traversée de certaines routes aux épreuves sportives dans le département de l Eure au profit de la manifestation cycliste intitulée « Villepreux Les Andelys Villepreux » du samedi 13 mai 2023 (2 pages) Page 9

Préfecture de l'Eure

27-2023-05-12-00003

Arrêté portant dérogation au principe d interdiction de l emprunt et de la traversée de certaines routes aux épreuves sportives dans le département de l Eure au profit de la manifestation cycliste intitulée « 26ème Val de Seine » du dimanche 14 mai 2023



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des sécurités  
Bureau des polices administratives

## **Arrêté n° D3 BPA 23 0226 portant dérogation au principe d'interdiction de l'emprunt et de la traversée de certaines routes aux épreuves sportives dans le département de l'Eure au profit de la manifestation cycliste intitulée « 26<sup>ème</sup> Val de Seine » du dimanche 14 mai 2023**

### **Le Préfet**

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code du sport ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

**Vu** le décret modifié n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 nommant Monsieur Simon BABRE, préfet de l'Eure ;

**Vu** le décret du 09 septembre 2022 nommant Monsieur Karl TERROLLION, sous-préfet en service extraordinaire, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2022 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2023 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° D3 BPA 23 0070 du 13 février 2023 portant interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives dans le département de l'Eure pour l'année 2023 ;

**Vu** l'arrêté n°DCAT-SJIPE-2022-85 du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Karl TERROLLION, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;

**Vu** la demande présentée et complétée par Monsieur Christian VARLET, représentant l'association Les Guidons à crampons, qui déclare organiser le dimanche 14 mai 2023 une manifestation cycliste intitulée « 26<sup>ème</sup> Val de Seine » au départ et à l'arrivée de du Val d'Hazey ;

**Vu** l'avis favorable du président du conseil départemental de l'Eure,

**Vu** les avis favorables des services saisis,

**Sur proposition** du directeur de cabinet du préfet de l'Eure,

1 / 2

Préfecture de l'Eure – Boulevard Georges Chauvin – CS 40011 – 27020 EVREUX CEDEX  
Tél. (standard) 02 32 78 27 27 – www.eure.gouv.fr

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Une dérogation à l'application de l'arrêté préfectoral n° D3 BPA 23 0070 du 13 février 2023 portant interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives dans le département de l'Eure pour l'année 2023, est octroyée pour l'organisation de la manifestation cycliste intitulée « 26<sup>ème</sup> Val de Seine » le dimanche 14 mai 2023 dans l'Eure pour la traversée :

- de la RD 6015 au PR 9 +14 et PR 6 + 305 en traversée de la commune de La Chapelle Longueville ;
- de la RD 6015 B9 du PR 0 + 35 au PR 0 + 3 en traversée de la commune de Vernon ;
- de la RD 181 G134 du PR 0 +000 au PR 0 + 54 au giratoire de la commune de Vernon ;
- de la RD 6015 B8 du PR 0 + 80 au PR 0 + 15 sur la commune de Vernon ;
- de la RD 181 du PR 13 + 415 au PR 13 + 685 et du PR 14 + 493 au PR 15 +123 sur la commune de Vernon ;
- de la RD 181 G13B du PR 0 + 000 au PR 0 + 125 au giratoire de la commune de Vernon ;
- de la RD 6015 du PR 0 +300 au PR 0 +370 sur la commune de Vernon et du PR 10 + 670 au PR 10 + 349 sur les communes de la Chapelle Longueville, Saint-Pierre de Bailleul, Saint-Pierre la Garenne.

### **Article 2 :**

Dans le délai de deux mois à compter de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- **d'un recours gracieux**, adressé à Monsieur le préfet de l'Eure – Cabinet – Direction des sécurités – CS 92201 – Boulevard Georges Chauvin – 27022 EVREUX CEDEX ;
- **d'un recours hiérarchique**, adressé à Monsieur le ministre de l'intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Sous-direction des polices administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 ;
- **d'un recours contentieux**, adressé à Monsieur le président du tribunal administratif de Rouen – 53 avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **Article 3 :**

Le directeur de cabinet du préfet de l'Eure, le sous-préfet des Andelys, le président du conseil départemental de l'Eure, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Eure, le directeur départemental de la sécurité publique de l'Eure, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **12 MAI 2023**

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur de cabinet



Karl TERROLLION

2 / 2

Préfecture de l'Eure – Boulevard Georges Chauvin – CS 40011 – 27020 EVREUX CEDEX  
Tél. (standard) 02 32 78 27 27 – [www.eure.gouv.fr](http://www.eure.gouv.fr)

Préfecture de l'Eure

27-2023-05-12-00004

Arrêté n° D3 BPA 23 0224 portant dérogation au principe d interdiction de l emprunt et de la traversée de certaines routes aux épreuves sportives dans le département de l Eure au profit de la manifestation cycliste intitulée

« 23ème Brevet des grimpeurs La Route des Pommiers et Chaumières »  
du jeudi 18 mai 2023



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des sécurités  
Bureau des polices administratives

**Arrêté n° D3 BPA 23 0224 portant dérogation au principe d'interdiction de l'emprunt et de la traversée de certaines routes aux épreuves sportives dans le département de l'Eure au profit de la manifestation cycliste intitulée « 23<sup>ème</sup> Brevet des grimpeurs La Route des Pommiers et Chaumières » du jeudi 18 mai 2023**

## Le Préfet

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code du sport ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

**Vu** le décret modifié n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 nommant Monsieur Simon BABRE, préfet de l'Eure ;

**Vu** le décret du 09 septembre 2022 nommant Monsieur Karl TERROLLION, sous-préfet en service extraordinaire, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2022 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2023 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° D3 BPA 23 0070 du 13 février 2023 portant interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives dans le département de l'Eure pour l'année 2023 ;

**Vu** l'arrêté n°DCAT-SJIPE-2022-85 du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Karl TERROLLION, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;

**Vu** la demande présentée et complétée par Monsieur Stéphane VILLET représentant l'Association Cyclotourisme de Pont-Audemer, qui déclare organiser le jeudi 18 mai 2023 une manifestation cycliste intitulée « 23<sup>ème</sup> Brevet des grimpeurs La Route des Pommiers et Chaumières » au départ et à l'arrivée de Pont-Audemer ;

**Vu** l'avis favorable du président du conseil départemental de l'Eure ;

**Vu** les avis favorables des services saisis ;

**Sur proposition** du directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;

1 / 2

Préfecture de l'Eure – Boulevard Georges Chauvin – CS 40011 – 27020 EVREUX CEDEX  
Tél. (standard) 02 32 78 27 27 – [www.eure.gouv.fr](http://www.eure.gouv.fr)

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Une dérogation à l'application de l'arrêté préfectoral n° D3 BPA 23 0070 du 13 février 2023 portant interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives dans le département de l'Eure pour l'année 2023, est octroyée pour l'organisation de la manifestation cycliste intitulée « 23<sup>ème</sup> Brevet des grimpeurs La Route des Pommiers et Chaumières » le jeudi 18 mai 2023 dans l'Eure pour la traversée :

- de la RD 675 du PR 31+676 au PR 32+233 sur la commune de Pont-Audemer ;
- de la RD 180 au PR 4+640 sur la commune de Fatouville-Grestain ;
- de la RD 676 du PR 45+338 au PR 45+740 sur la commune de Beuzeville ;
- de la RD 6178 du PR 7+585 au PR 7+686 sur la commune de Saint-Samson-de-la-Roque ;
- de la RD 6178 du PR 7+686 au PR 10 sur la commune de Foulbec ;
- de la RD 6754 du PR 40+900 au PR 40+751 sur la commune de Saint-Maclou.

### **Article 2 :**

Dans le délai de deux mois à compter de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- **d'un recours gracieux**, adressé à Monsieur le préfet de l'Eure – Cabinet – Direction des sécurités – CS 92201 – Boulevard Georges Chauvin – 27022 EVREUX CEDEX ;
- **d'un recours hiérarchique**, adressé à Monsieur le ministre de l'intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Sous-direction des polices administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 ;
- **d'un recours contentieux**, adressé à Monsieur le président du tribunal administratif de Rouen – 53 avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **Article 3 :**

Le directeur de cabinet du préfet de l'Eure, le sous-préfet de Bernay, le président du conseil départemental de l'Eure, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Eure, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **12 MAI 2023**

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur de cabinet



Karl TERROLLION



Préfecture de l'Eure

27-2023-05-12-00002

Arrêté n° D3 BPA 23 0230 portant dérogation au principe d interdiction de l emprunt et de la traversée de certaines routes aux épreuves sportives dans le département de l Eure au profit de la manifestation cycliste intitulée « Villepreux Les Andelys Villepreux » du samedi 13 mai 2023



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des sécurités  
Bureau des polices administratives

## Arrêté n° D3 BPA 23 0230 portant dérogation au principe d'interdiction de l'emprunt et de la traversée de certaines routes aux épreuves sportives dans le département de l'Eure au profit de la manifestation cycliste intitulée « Villepreux – Les Andelys – Villepreux » du samedi 13 mai 2023

### Le Préfet

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code du sport ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

**Vu** le décret modifié n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 nommant Monsieur Simon BABRE, préfet de l'Eure ;

**Vu** le décret du 09 septembre 2022 nommant Monsieur Karl TERROLLION, sous-préfet en service extraordinaire, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2022 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2023 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° D3 BPA 23 0070 du 13 février 2023 portant interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives dans le département de l'Eure pour l'année 2023 ;

**Vu** l'arrêté n°DCAT-SJIPE-2022-85 du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Karl TERROLLION, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;

**Vu** la demande présentée et complétée par Monsieur Michel GOUEDARD, représentant l'association Cyclo-Randonneurs Villepreux qui déclare organiser le samedi 13 mai 2023 une manifestation cycliste intitulée « Villepreux – Les Andelys – Villepreux » au départ et à l'arrivée de Villepreux (78) ;

**Vu** l'avis favorable du président du conseil départemental de l'Eure,

**Vu** les avis favorables des services saisis,

**Sur proposition** du directeur de cabinet du préfet de l'Eure,

1 / 2

Préfecture de l'Eure – Boulevard Georges Chauvin – CS 40011 – 27020 EVREUX CEDEX  
Tél. (standard) 02 32 78 27 27 – www.eure.gouv.fr

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Une dérogation à l'application de l'arrêté préfectoral n° D3 BPA 23 0070 du 13 février 2023 portant interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives dans le département de l'Eure pour l'année 2023, est octroyée pour l'organisation de la manifestation cycliste intitulée « Villepreux – Les Andelys – Villepreux » le samedi 13 mai 2023 dans l'Eure pour la traversée de la RD 181 D181G20 du PR 0 + 000 au PR 0 + 148 au giratoire de la commune de Tilly.

### **Article 2 :**

Dans le délai de deux mois à compter de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- **d'un recours gracieux**, adressé à Monsieur le préfet de l'Eure – Cabinet – Direction des sécurités – CS 92201 – Boulevard Georges Chauvin – 27022 EVREUX CEDEX ;
- **d'un recours hiérarchique**, adressé à Monsieur le ministre de l'intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Sous-direction des polices administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 ;
- **d'un recours contentieux**, adressé à Monsieur le président du tribunal administratif de Rouen – 53 avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **Article 3 :**

Le directeur de cabinet du préfet de l'Eure, le sous-préfet des Andelys, le président du conseil départemental de l'Eure, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Eure, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **12 MAI 2023**

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur de cabinet



Karl TERROLLION